

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**MERCREDI 4 SEPTEMBRE A 11H30**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Président.

Date de la convocation : 23 août 2024

Présents :

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, TRUILLET Florence, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard,

Membres nommés présents : Madame SERRANO Bégonia, Messieurs DUPART Bernard, RALLO Marc

Membres absents : Mesdames DALLONGEVILLE Danielle, SERIO Isabelle, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : Madame SANTACRUZ Sandrine pour Madame CHARRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</u></b>	<b>15</b>
<b><u>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</u></b>	<b>9</b>
<b><u>NOMBRE DE PROCURATIONS</u></b>	<b>1</b>
<b><u>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</u></b>	<b>10</b>

-----  
ORDRE DU JOUR :

1. Convention avec le département
  2. Election d'un nouveau membre nommé
  3. Divers
- 

Ouverture de la séance à 11h30

Monsieur Patrick GERVAIS, le Président, désigne Madame CHARRIERE Elisabeth comme secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté à l'unanimité

-----

**1. Convention avec le Conseil Départemental du Gard**

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès

aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'occupation temporaire avec les services sociaux du Département afin de réaliser leurs missions, à savoir assurer des permanences sociales selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire avec le Conseil Départemental du Gard.

## 2. Election d'un nouveau membre nommé

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Démission du Conseil d'Administration de Madame NICOLAS Marion acceptée. Madame LE BORGNE Josiane est candidate à ce poste. La candidature de Madame LE BORGNE Josiane est approuvée par le Président Monsieur Patrick GERVAIS ainsi que la Vice-Présidente Madame Séverine BOISSET. Monsieur Patrick GERVAIS énonce le profil de Madame LE BORGNE Josiane puis propose un vote à bulletin secret. L'unanimité des membres présents décide d'adopter un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE NOMMER Madame LE BORGNE Josiane en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS
- DE DIRE que Madame LE BORGNE Josiane est nommée pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté

## 3. Divers

Présentation des différents ateliers proposés pour la semaine bleue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12H07.

-----  
Procès-verbal mis à l'approbation du conseil d'administration du 26.11.24  
Adopté à l'unanimité  
Publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> en date du 28.11.24

-----  
Le Président,  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance,  
Elisabeth CHARRIERE

